

Les ASCT ne sont pas des CDD entre deux visites d'aptitude sécurité !

Le maintien dans l'emploi des ASCT inaptes est un sujet porté par la CFDT depuis de nombreuses années.

AUJOURD'HUI :

Pour être un ASCT apte au service il faut :

- L'aptitude sécurité :
 - Aptitude médicale
 - Aptitude professionnelle
- Etre assermenté et être agréé

Le 23 mars 2015, la Direction des Trains a rencontré les organisations syndicales pour présenter une note de cadrage.

En 2014 il existe environ 40 cas, (soit 0,8% de l'effectif), l'ECT qui en a le plus en possède 2.

« Descendre » brutalement un ASCT peut avoir des conséquences psychologiques dramatiques.

La CFDT réaffirme sa volonté d'écartier toute tentative de création de sous ASCT, l'aptitude sécurité doit rester un pré requis pour avoir cette fonction.

Pour la CFDT il faut des critères d'aptitude « exigeants » à l'embauche, avec une adaptation plus souple en fin de carrière.



CFDT CHEMINOTS

47-49, boulevard Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org

 CFDT-Cheminots-Officiel

 twitter@cfdtcheminots

www.cfdtcheminots.org



DEMAIN :

La Direction proposera un nouveau dispositif pour l'ASCT qui perdrait définitivement son aptitude médicale ou serait en attente de la décision de la commission de recours .

Plutôt que de subir de plein fouet ce couperet brutal, une période maximale **d'un an**, à l'issue de la notification d'inaptitude définitive, pourrait être proposée à l'ASCT, avec une mission adaptée dans son Etablissement.

Toutefois les conditions de mise en œuvre sont nombreuses, accord du médecin du travail, du DET, contractualisation par l'ASCT....

C'est pourquoi la CFDT :

- est favorable au maintien à la route avec les EVS, le code prime 24 ...
- est favorable à la recherche dans l'intérêt des salariés de solutions au maintien dans l'emploi.
- souhaite qu'au cas par cas des solutions soient trouvées en associant les CHSCT par une consultation.
- tient à ce que soit portée une attention particulière pour les agents en fin de carrière.
- demande une égalité des possibilités d'emplois d'accueil quelque soit l'activité de l'ASCT
- souhaite ne pas laisser trop de liberté aux DET sur ce sujet pour éviter le clientélisme.
- sera attentive au retour d'expérience qui sera effectué à l'échelle du réseau train d'ici deux ans.